

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
SCOLAIRE DE
BRUGNY-ABLOIS-VINAY**

1, Place du Général de Gaulle
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone: 03-26-59-95-00

Télécopie: 03-26-51-95-53

E-mail : mairiestmartindablois@wanadoofr
site internet : www.saintmartindablois.fr



**BRUGNY -
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN
D'ABLOIS**



VINAY

S.I.SCO.B.A.VI

- Comité Syndical du 7 Février 2019-

Suite à la convocation en date du 1er février 2019, les membres du comité syndical du S.I.SCO.B.A.VI, sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle le jeudi 7 février 2019 à 19 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet d'aménagement et de construction de locaux de l'école maternelle près de l'école élémentaire : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal -

L'an deux mil dix-neuf, le 7 février à 19 heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de cette séance :

Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :

Avec voix délibérative : Messieurs Jackie BARROIS, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT,
Madame Laurence CORNU.

Membres de la commune de Brugny-Vaudancourt :

Avec voix délibérative Monsieur André LEJEUNE, Madame Isabelle CANIVEZ.

Membres de la commune de Vinay :

Avec voix délibérative: Monsieur Rodolphe GAUTRON, Mesdames Isabelle OUY, Carole PINEL

Monsieur Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

N° 1 – Ecole maternelle : Attribution du Marché de Maîtrise d'Oeuvre relatif aux travaux d'aménagement et de construction de locaux à l'école élémentaire.

Vu le programme d'agrandissement du pôle scolaire pour accueillir le pôle maternelle,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 22 décembre 2018 sur la plate-forme :www.marches-securises.fr relatif au lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre,

Vu la réunion de la commission ad hoc du 24 janvier 2019 pour l'examen des 4 propositions reçues dans les délais (candidatures des offres),

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- décide d'attribuer la maîtrise d'oeuvre au groupement SICA HR de l'Aube (10000 Troyes), BEGT (02000 Laon) - SETI (10150 Creney près Troyes) pour un montant de 47.700 € TTC.
- autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre et toutes les pièces y afférentes.

N°2 - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2019.

Le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019, la dépense d'investissement suivante :

-Automate pour centrale de traitement d'air à la cantine maternelle – opération 62 – chapitre 2158 pour un montant de 473 €.

Le Président précise que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 13.101,92 €.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice serait donc de 3.275,48 € (25% du montant précité).

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total de 473 € ainsi qu'à prévoir les recettes nécessaires dont le détail figure ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

La séance a été levée à 20 H 30.